

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : EPOCAST® 1614-A1 US

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : QW2G-K08M-U00F-X0QX

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs et / ou mastics

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

- P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

- P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle  
anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique  
dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique  
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether  
anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique  
2-éthyl-4-méthylimidazole

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0 219-207-4 01-2119846133-44	Skin Sens. 1; H317	>= 30 - < 50
anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique	34090-76-1 251-823-9 607-240-00-0 01-2119513209-45	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique	2421-28-5 219-348-1 607-100-00-9	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3;	>= 10 - < 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1614-A1 US

Version 1.1      Date de révision: 11.07.2023      Numéro de la FDS: 400001008137      Date de dernière parution: 12.06.2020  
Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

		H412 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 1 % STOT SE 3; H335 >= 1 %	
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	28064-14-4 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
phosphore rouge	7723-14-0 231-768-7 015-002-00-7 01-2119489913-23	Flam. Sol. 1; H228 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique	85-43-8 201-605-4 607-099-00-5 01-2119486679-14	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated	68937-54-2 Polymère	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
2-éthyl-4-méthylimidazole	931-36-2 213-234-5 01-2119980935-21	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 731 mg/kg	>= 0,1 - < 1
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 01-2119529238-36	Flam. Liq. 3; H226 Repr. 2; H361f Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 0,025 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes de carbone  
Oxydes de silicium

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir au frais ou congelé. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1614-A1 US

Version 1.1 Date de révision: 11.07.2023 Numéro de la FDS: 400001008137 Date de dernière parution: 12.06.2020  
Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : < -40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,18 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,18 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour
octaméthylcyclotérasiloxane [D4]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	13 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	13 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	3,7 mg/kg

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------



## EPOCAST® 1614-A1 US

Version 1.1      Date de révision: 11.07.2023      Numéro de la FDS: 400001008137      Date de dernière parution: 12.06.2020  
 Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Eau douce	0,024 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0024 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	19,5 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,211 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0211 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,0282 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	Eau douce	0,44 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,044 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,59 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,059 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,15 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	1,7 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile  
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

- Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : pâte, solide
- Couleur : brun
- Odeur : type amine
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
- Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'ébullition : > 200 °C
- Point d'éclair : > 120 °C  
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

inférieure

Pression de vapeur : &lt; 0,01 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 0,75 (25 °C)

Densité : 0,75 g/cm<sup>3</sup> (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : &gt; 200 °C

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Composants:****7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Dose sans effet observé (Rat, mâle et femelle): >= 5,19 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 436  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 12 800 mg/kg  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 4,44 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3 160 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): env. 3 200 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg  
Méthode: Evalué(e)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,68 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: Evalué(e)

**2-éthyl-4-méthylimidazole:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 731 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 731 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,03 mg/l  
Durée d'exposition: 8 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 4 800 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 36 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Difficultés respiratoires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

- Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Blessures normalement réversibles  
BPL : oui

**anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:**

- Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 24 h  
Méthode : Autres lignes directrices  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritant pour la peau.

**anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Résultat	:	irritation légère
----------	---	-------------------

**2-éthyl-4-méthylimidazole:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation de la peau

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	24 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:****7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Espèce	:	Lapin
Évaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui

**anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.

**dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:**

Résultat	:	Irritation des yeux
----------	---	---------------------

**Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritant pour les yeux.

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Résultat	:	irritation légère
----------	---	-------------------

**2-éthyl-4-méthylimidazole:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Corrosif

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**anhydride tétrahydro-4-méthylphthalique:**

Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

**Phenol, polymer with formaldéhyde, glycidyl ether:**

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406



**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Espèce : Cochon d'Inde  
 Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
 Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**2-éthyl-4-méthylimidazole:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
 Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Souris  
 Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.  
 Méthode : OCDE ligne directrice 429

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
 Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Cochon d'Inde  
 Méthode : OCDE ligne directrice 406  
 Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:****7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène  
 Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Résultat: positif  
 BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène  
 Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Résultat: négatif  
 BPL: non

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs  
 Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
 Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
 Résultat: positif  
 BPL: non

Type de Test: essai de mutation inverse  
 Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
 Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif  
BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Système d'essais: Hépatocytes de rat  
Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.

## Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 0.5, 1 and 2.25g/kg  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Espèce: Rat (mâle)  
Type de cellule: Cellules du foie  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 500, 1000, 2000 mg/kg bw  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Essai de mutation génique des cellules somatiques de rongeur transgénique  
Espèce: Souris transgénique (mâle)  
Type de cellule: Germe + Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 250/500/1000 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 488  
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.  
BPL: oui

**anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:**

## Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

**dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:**

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Dose: 1, 55, 3000 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Résultat: négatif

**Phenol, polymer with formaldéhyde, glycidyl ether:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: positif

Concentration: 0 - 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0 - 5000 mg/kg  
Résultat: négatif

**anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**2-éthyl-4-méthylimidazole:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Concentration: 0.0003 - 5.0 mg/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Concentration: 0.0003 - 0.03 mg/ml  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Concentration: 0.0032 - 0.05 µl/ml  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Inhalation

## EPOCAST® 1614-A1 US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Durée d'exposition: 6 h/day for 5 days  
Dose: 0, 720 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Résultat: négatif

Type de Test: essai de létalité dominante  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 5 days/week for 8 weeks  
Dose: 100, 500, 1000 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 478  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### Cancérogénicité

#### Composants:

#### **7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Remarques : Les mélanges de résines époxydes Bisphénol A, Bisphénol F et epoxy-novolaque avec cette résine époxyde cycloaliphatique peuvent présenter un risque possible de cancer de la peau en cas de contact à long terme. Les composants pris individuellement n'ont pas cet effet.

Espèce : Souris, mâle  
Voie d'application : Dermale  
Dose : 4000-8000 mg/kg bw  
NOAEL : 4 000 - 8 000  
Méthode : Étude de cancérogénicité  
Résultat : négatif  
BPL : non

#### **Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 15 mg/kg  
Fréquence du traitement : 7 quotidien  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : .1 mg/kg  
Fréquence du traitement : 3 quotidien  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Espèce	: Rat, femelle
Voie d'application	: Dermale
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 1 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif

**octaméthylcyclotérasiloxane [D4]:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 10, 30, 150, 700 ppm
Fréquence du traitement	: 6 hours/day, 5 days/week
	: 150 ppm
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: positif
Symptômes	: Effets sur la reproduction des femmes, effets cancérigènes
Remarques	: À l'origine de tumeurs chez les rongeurs. La recherche a démontré que le mécanisme de cancérigénicité ne s'applique pas aux humains.

Cancérigénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérigène

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Prénatal
	Espèce: Rat, femelle
	Voie d'application: Oral(e)
	Dose: 5/25/125/500 mg/kg bw/day
	Durée d'un traitement unique: 14 d
	Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg
	Toxicité pour le développement: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg
	Méthode: OCDE ligne directrice 414
	Résultat: Aucune incidence tératogène.
	BPL: oui

**anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:**

Effets sur la fertilité	: Type de Test: OCDE ligne directrice 422
	Espèce: Rat, mâle et femelle
	Voie d'application: Oral(e)
	Dose: 0, 30, 100 and 300 mg/kg
	Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 300 Poids corporel mg / kg
	Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 300 Poids corporel mg / kg
	Méthode: OCDE ligne directrice 422

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Dose: 100, 300, 1000 mg/kg bw/day  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

**Phenol, polymer with formaldéhyde, glycidyl ether:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Dermale  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421

**2-éthyl-4-méthylimidazole:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 15, 50, 150 mg/kg bw  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 25, 80 and 230 mg/kg bw/d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 80 Poids corporel mg / kg  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 230 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

**octaméthylcyclotérasiloxane [D4]:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 70, 300, 500, 700 ppm  
Durée d'un traitement unique: 6 h  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 300 ppm  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 300 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 100, 300, 700 ppm  
Durée d'un traitement unique: 6 h  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 ppm  
Térogénicité: NOAEL: > 700 ppm  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence térogène., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.  
Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets térogènes.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Composants:****dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible



**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**Toxicité à dose répétée****Composants:****7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 5 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 90 d
Dose	: 5, 50 and 500 mg/kg/day.
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
BPL	: oui

**anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 49 days
Nombre d'expositions	: daily
Dose	: 0, 30, 100 and 300mg/kg/day
Groupe de contrôle	: oui
Méthode	: OCDE ligne directrice 422

**dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
	: 300 mg/kg
Dose	: 0, 100, 300, 1000 mg/kg bw
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

Espèce	: Cochon d'Inde
LOAEL	: 136 mg/m <sup>3</sup>
Voie d'application	: Inhalation
Atmosphère de test	: poussières/brouillard
Dose	: 136 mg/m <sup>3</sup>

**Phenol, polymer with formaldéhyde, glycidyl ether:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 14 Weeks
Nombre d'expositions	: 7 d
Méthode	: Toxicité subchronique

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 10 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: 5 d
Méthode	: Toxicité subchronique

Espèce	: Souris, mâle
NOAEL	: 100 mg/kg

## EPOCAST® 1614-A1 US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Voie d'application : Contact avec la peau  
 Durée d'exposition : 13 Weeks  
 Nombre d'expositions : 3 d  
 Méthode : Toxicité subchronique

### anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 NOAEL : 600 mg/kg  
 Voie d'application : par voie orale (gavage)  
 Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.7

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 NOAEL : 100 mg/kg  
 Voie d'application : par voie orale (gavage)  
 Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.7

### 2-éthyl-4-méthylimidazole:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 : 80 mg/kg  
 Voie d'application : Oral(e)  
 Dose : 25, 80 and 230 mg/kg bw  
 Méthode : OCDE ligne directrice 408

### octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 NOAEL : 150 ppm  
 Voie d'application : Inhalation  
 Atmosphère de test : vapeur  
 Durée d'exposition : 24 Months  
 Nombre d'expositions : 6 hours/day, 5 days/week  
 Dose : 10, 30, 150, 700 ppm  
 Groupe de contrôle : non  
 Méthode : OCDE ligne directrice 453  
 Remarques : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Espèce : Lapin, mâle et femelle  
 NOAEL : >=1 ml/kg  
 Voie d'application : Dermale  
 Durée d'exposition : 3 Weeks  
 Nombre d'expositions : 6 hours/day, 5 days/week  
 Dose : 0.1, 0.3, 1 ml/kg bw  
 Groupe de contrôle : oui  
 Méthode : OCDE ligne directrice 410  
 Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 32 - 56 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 110 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 2 000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui

NOEC (boue activée): 195 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 130 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 64 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 32 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 69,87 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l  
Durée d'exposition: 14 d  
Espèce: Oryzias latipes (médaka)

### EPOCAST® 1614-A1 US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 20 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5 592 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 70,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 68,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

#### Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 9,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

## EPOCAST® 1614-A1 US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Toxicité pour les microorganismes : CL50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### phosphore rouge:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 33,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10,5 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 18,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation

## EPOCAST® 1614-A1 US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 65,3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 50 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Poisson): 10 - 100 mg/l  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 1 080 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 892 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 040 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOECr (Skeletonema costatum (algue marine)): 3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

## EPOCAST® 1614-A1 US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 14 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CE50r (Lemna gibba G3 (Lentille d'eau bossue G3)): > 1 020 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d  
Type de Test: Essai en statique  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 115 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### 2-éthyl-4-méthylimidazole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 68,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 297,3 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 124,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 31,25 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): >= 22 µg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui



**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1400  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )):  $\geq 15 \mu\text{g/l}$   
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1300  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOECr :  $< 0,022 \text{ mg/l}$   
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC:  $0,0044 \text{ mg/l}$   
Durée d'exposition: 14 d  
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC:  $0,0079 \text{ mg/l}$   
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia (Daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité des sédiments : NOEC:  $13 \text{ mg/kg sediment dw}$   
Contrôle analytique: oui  
Solvant: oui  
Durée: 28 d  
Type de Test: Essai en statique  
Eau: Eau douce  
Sédiment: Naturel  
Durée d'exposition: 28 d  
Nominal / mesuré: Mesuré

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

**7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, adaptée  
Concentration:  $20 \text{ mg/l}$   
Résultat: Facilement biodégradable, échoue au critère de la fenêtre de 10 jours  
Biodégradation: 71 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
BPL: oui

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:**

**Biodégradabilité** : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 100 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

**Stabilité dans l'eau** : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,3 min (5 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,2 min (20 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,9 min (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

**dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:**

**Biodégradabilité** : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 40 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 0 - 2 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

**Phenol, polymer with formaldéhyde, glycidyl ether:**

**Biodégradabilité** : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

**Stabilité dans l'eau** : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)  
pH: 4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)  
pH: 9  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)  
pH: 7

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

**anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:**

Biodégradabilité : Concentration: 11,5 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable, échoue au critère de la fenêtre de 10 jours  
Biodégradation: 99 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d  
Cinétique:  
7 d: 2 %  
14 d: 17 %  
21 d: 58 %  
27 d: 98 %  
28 d: 99 %  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-A

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 6,92 min (20 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,17 min (30 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 1,05 min (50 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

**Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 15,6 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**2-éthyl-4-méthylimidazole:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée, non adaptée  
Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 86 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Inoculum: boue activée  
 Concentration: 10 mg/l  
 Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 3,7 %  
 Durée d'exposition: 29 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 310

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,9 d (25 °C)  
 pH: 7  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Photodégradation : Type de Test: Air  
 Dégradation (photolyse indirecte): 50 % Dégradation par  
 périodes de demi-vie: 15,8 d

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,34 (20 °C)  
 octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107  
 BPL: oui

**anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,88 (40 °C)  
 octanol/eau pH: 5,9  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**Phenol, polymer with formaldéhyde, glycidyl ether:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31  
 Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,242 (25 °C)  
 octanol/eau pH: 7,1  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,30

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,29 (40 °C)  
 octanol/eau pH: 5,9  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Température: 20 °C  
 Concentration: 0,0005 mg/l  
 Facteur de bioconcentration (FBC): 12 400  
 Substance d'essai: Eau douce

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Méthode: Essai en dynamique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée d'exposition: 28 d

Température: 20 °C

Concentration: 0,0005 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 13 400

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,488 (25,1 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:**

Répartition entre les : Koc: 445  
compartiments  
environnementaux

**anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:**

Répartition entre les : OCDE ligne directrice 121  
compartiments Milieu: Sol  
environnementaux log Koc: 1,70  
Méthode: OCDE ligne directrice 121

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants:****octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:**

Evaluation : Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
: Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**UNRTDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**UNRTDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

Non applicable

**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 51, 5, 4 bis, 84  
(R-461-3, France)

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))



**EPOCAST® 1614-A1 US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H228	: Matière solide inflammable.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Flam. Sol.	: Matières solides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1614-A1 US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.